



**SERVICE DU TERRITOIRE**

### **Avertissement :**

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

## Demande de permis de construire (P)

### N° CAMAC : 184832

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 8106

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Nyon
2. **Lieu-dit :**  
et/ou adresse (\*) : Route cantonale 96
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2505570 / 1139905 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (\*) :** 2767
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. Propriétaire (\*) :

Nom, Prénom :	BOULENAZ DANIEL, EMILE, MARIE-LOUISE, DIDIER ET ALEXANDRE, MORET SYLVIE ET	Raison sociale :	REPRÉSENTÉ PAR: ALEXANDRE BOULENAZ
Adresse :	Rue de la Combe 7b	Tél. :	0795363081
NPA / Localité :	1196 GLAND	E-mail :	alexandre.boulenaz@rolex.com

##### Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### 8. Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input type="checkbox"/> Architecte <input checked="" type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	KAESER, ANDREAS	N° REG :	
Profession :	Autres ingénieurs diplômés		
Raison sociale :	ENKOM SA	E-mail :	vincent.howald@enkom.com
Adresse :	Boulevard de l'Arc-en-Ciel 36	Tél. :	0217062017
NPA / Localité :	1030 BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE	Fax :	

##### 9. Nature des travaux principale (\*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. Description de l'ouvrage (\*) :

Transformation d'une station de base de téléphonie mobile (4G-5G) pour le compte de Sunrise GmbH et Salt Mobile SA (VD506-2)

##### 11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*):  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] (cocher aussi la question 105a.)   
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*):  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 30.05.26 au 28.06.26

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom : SUNRISE GMBH, REPRÉSENTÉE PAR ENKOM Raison sociale : BILJANA BOBAN  
 Adresse : Schellenrainstrasse 13 Tél. : 076 331 06 26  
 NPA / Localité : 6210 SURSEE E-mail : biljana.boban@enkom.com

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom : SUNRISE UPC GMBH MOBILE INFRASTRUCTURE Raison sociale : SUNRISE UPC GMBH MOBILE INFRASTRUCTURE  
 Adresse : Thurgauerstrasse 101B Tél. : 0800003303  
 NPA / Localité : 8152 GLATTPARK (OPFIKON) E-mail : sunrisemobilenet@sunrise.net

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

## 31. Type d'ouvrage (\*):

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 184832

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments

Autres infrastructures

- 59 Salles omnisports et salles de sport  
 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole  
 83 Améliorations foncières

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)   
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)   
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

Nom et/ou No de la zone :                      Zone intermédiaire

36. Secteur de protection des eaux :

- Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire   
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :

Réseau public

Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

Existante

Projetée

Distance [m] :

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères

Existant     Projeté

b) Différenciés

Existant     Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55.  La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.  
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]				
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)				
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)				
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C) dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]				
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]				
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment				
Estimation totale des travaux (CFG-2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	35000	CFC 1 à 5 [CHF]		

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)	Avec logements	Sans logements
Nb total de nouveaux bâtiments		
Nb total de bâtiments transformés		
Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)		

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs				
82. Places non couvertes				
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)				
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				

## Demande de permis de construire (P) - 184832

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [\*]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (\*) :  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Assainissement énergétique     | <input type="checkbox"/> Assainissement système de chauffage | <input type="checkbox"/> Transformations / rénovations intérieures |
| <input type="checkbox"/> Changement d'affectation       | <input type="checkbox"/> Agrandissement chauffé              | <input type="checkbox"/> Agrandissement non chauffé                |
| <input type="checkbox"/> Installation solaire thermique | <input type="checkbox"/> Installation solaire photovoltaïque | <input type="checkbox"/> Autres travaux de transformation          |
- B2 N° de parcelle (\*) :
- B3 N° ECA :  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.*
- B4 Rue/lieu (\*) :
- B5 Dénomination du bâtiment :
- B6 Nombre d'entrées avec adresse :

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*) :  
Classe :
- B8 Surface au sol du bâtiment [m<sup>2</sup>] :
- B9 Surface brute utile des planchers [m<sup>2</sup>] :
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m<sup>2</sup>] : Pour les activités [m<sup>2</sup>] :
- B11 Cube SIA [m<sup>3</sup>] :
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*) :
- |            |            |                    |
|------------|------------|--------------------|
| Nb 1 pce : | Nb 2 pce : | Nb 3 pce :         |
| Nb 4 pce : | Nb 5 pce : | Nb 6 pce ou plus : |
- B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :
- Principal:
- Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :
- Pour générateur principal:
- Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Principal:
- Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :
- Pour générateur principal:
- Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEAux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge:  Electrique  Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable:  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

- | Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)  |                                | Compétence               |                                   |
|--|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| Isolation thermique  |                                | M                        | ME                                |
| 48. Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) :   | Informations complémentaires : |                          |                                   |
| Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) :   | Informations complémentaires : |                          |                                   |
| 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli  |                                | <input type="checkbox"/> |                                   |
| b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli   |                                |                          | <input type="checkbox"/>          |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72</b>   |                                |                          |                                   |
| Surface de référence énergétique   |                                |                          |                                   |
| SRE :  | Informations complémentaires : |                          |                                   |
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation   |                                | <input type="checkbox"/> | EN 6                              |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées   |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN 7     |
| 474. Halles gonflables   |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN 8     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>  |                                |                          |                                   |
| 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  |                                |                          | <input type="checkbox"/> 75       |
| 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)   |                                |                          | <input type="checkbox"/> 65A      |
| b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)   |                                |                          | <input type="checkbox"/> 65B      |
| c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) |                                |                          | <input type="checkbox"/> Annexe   |
| - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)  |                                | <input type="checkbox"/> | EN-VD-5                           |
| - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m  |                                | <input type="checkbox"/> | Annexe                            |
| 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd   |                                |                          | <input type="checkbox"/>          |
| 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables   |                                | <input type="checkbox"/> | EN-VD-72                          |
| 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  |                                | <input type="checkbox"/> | EN-VD-3                           |
| 463. Installation de ventilation   |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN-VD-4  |
| 464. Installation de réfrigération / humidification  |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN-VD-5  |
| 466. Installation de production d'électricité par combustible  |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN 9     |
| 475. Résidences secondaires  |                                | <input type="checkbox"/> | EN-VD-3                           |
| <b>Divers</b>  |                                |                          |                                   |
| 470. Installation de chauffage en plein air  |                                | <input type="checkbox"/> | EN-VD-10                          |
| 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   |                                |                          | <input type="checkbox"/>          |
| 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup>  |                                |                          |                                   |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  |                                | <input type="checkbox"/> | EN 12                             |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation   |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN 13    |
| 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)   |                                |                          | <input type="checkbox"/> EN-VD-15 |
| 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application   |                                |                          | <input type="checkbox"/>          |
| Précisez l'article :   |                                |                          |                                   |

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²]:  Annexe  
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.   
 (voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*):  Oui  Non 43 - DN  
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).
- Inondations par crues des cours d'eau (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrement ou affaissement (EFF)   
 - Glissement de terrain permanent (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissement de terrain spontané (GSS)  - Ruissellement (RUI)   
 - Inondations par remontée de lac (LAC)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué  
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

## Préservation et promotion du parc locatif

## Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.  53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.  53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM)  54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)  54
- Logements étudiants (LE)  54
- Logements à loyers abordables (LLA)  54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	<input type="checkbox"/>	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	
Protection des eaux			Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/>	Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	<input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/>	Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		<input type="checkbox"/>
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP		<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin		<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES			
Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m <sup>2</sup> ] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m <sup>2</sup> (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>	43
<b>Métaux et machines</b>			
158.	Métaux et machines <input type="checkbox"/> Acières (EIE) <input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE) <input type="checkbox"/> Aluminium (EIE) <input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
<b>Bois</b>			<b>Annexes</b>
159.	Bois et traitement du bois <input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
<b>Chimie</b>			
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais <input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) <input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE) <input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE) <input type="checkbox"/> Synthèse de produits	<input type="checkbox"/>	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/>	43, 64
<b>Alimentation</b>			
163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
<b>Autres matériaux</b>			
165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) <input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE) <input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

### Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre <input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>	

### Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets <input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/>	51

### Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/> 43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/> 43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/> 43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/> 52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/> 52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/> 43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/> 43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

### Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/> 21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/> 43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/> 43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/> 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/> 43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/> 43, 64

### Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/> 43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/> 43

### Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/> 43
------	---	-----------------------------

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

### Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	<input type="checkbox"/>

356	Piscine jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée <input type="checkbox"/> eau chauffée - bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> eau chauffée - bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> eau chauffée - bassin intérieur quelle que soit la surface	<input type="checkbox"/>	32 32 EN-VD11 32 EN-VD11, Concept énergétique 32, EN-VD11, Concept énergétique
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée <input type="checkbox"/> eau chauffée - bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> eau chauffée - bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> eau chauffée - bassin intérieur quelle que soit la surface	<input type="checkbox"/>	EN-VD11 EN-VD11 Concept énergétique EN-VD11 Concept énergétique

### Loisirs, campings, dortoirs

358	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359	Hôtellerie, restauration, établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc.	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	Annexe
361	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (prendre le préavis du Concordat des téléskis, départ, arrivée)	<input type="checkbox"/>	Annexe
362	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

#### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400	Ouvrages supérieurs à 25 m / 60 m en zone fortement peuplée ou aux abords d'un aéroport (en cas de projet d'ouvrage, par le promoteur et l'opérateur, la suppression des obstacles de QPAC répertoriés à la réglementation)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de voitures (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (interne, souterrain ou en surface)	<input type="checkbox"/>	43
402	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (interne ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403	Places de lavage pour véhicules	<input type="checkbox"/>	64
404	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

#### Incendie, explosion, pollution

406	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
408	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409	Traitements de surface (ex: galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (des usages refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

#### Rayonnement

412	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (prendre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une structure électrique HT)	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Annexe ESTI TD7
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	





## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s) :

**swissgrid AG**  
 Propriétaire

Bleichemattstrasse 31  
 CH-5001 Karau  
 Tel. +41 58 580 21 11

www.swissgrid.ch

Droit distinct - permanent :

**Enkom AG**  
 Auteur des plans

Schellenrainstrasse 13 | CH-6210 Sursee  
 Tel. +41 41 348 02 02 | info@enkom.com

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	BOBAN	Prénom :	BILJANA
Raison sociale :	ENKOM AG	Tél. :	076 331 06 26
Adresse, N° (*) :	Schellenrainstrasse 13	E-mail :	biljana.boban@enkom.com
N° postal (*) :	6210	Localité (*) :	SURSEE

**Enkom AG**

Schellenrainstrasse 13 | CH-6210 Sursee  
 Tel. +41 41 348 02 02 | info@enkom.com

Lieu, date et signature (\*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 30.05.26 au 28.06.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) Nicolas Fasel

Tél. (\*) : 022/36'49'13 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

**VILLE DE NYON**  
 Service du territoire

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

1260 NYON

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

**Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !**

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

**Demande de permis de construire (P) - 184832****Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	BOULENAZ DANIEL, EMILE, MARIE-LOUISE, DIDIER ET ALEXANDRE, MORET SYLVIE ET	RAISON SOCIALE :	REPRÉSENTÉ PAR: ALEXANDRE BOULENAZ
Adresse :	Rue de la Combe 7b		
Tél. :	0795363081	E-mail :	alexandre.boulenaz@rolex.com
NPA :	1196	LOCALITE :	GLAND

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	KAESER, ANDREAS	RAISON SOCIALE :	ENKOM SA
Adresse :	Boulevard de l'Arc-en-Ciel 36		
Tél. :	0217062017	E-mail :	vincent.howald@enkom.com
NPA :	1030	LOCALITE :	BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE

# Commune de Nyon

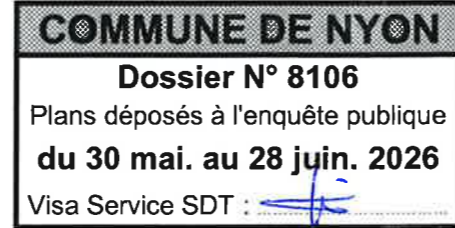
Situation : L'Asse  
 Echelle : 1:500  
 Mensuration : numérique

Coord. moyenne : 2'505'570 / 1'139'905  
 Altitude de référence : 474.27 m.s.m. selon Enkom  
 Dossier technique : 113'931.113 / JMU-DMR

Propriétaires: BOULENAZ Daniel, Emile, Marie-Louise, Didier et Alexandre, MORET Sylvie et DAMON Myriam

Parcelle n°: 2767	Bâtiment n°1909	103 m <sup>2</sup>
	Accès, place privée	2'264 m <sup>2</sup>
	Champ, pré, paturage	4'119 m <sup>2</sup>
	Forêt	17 m <sup>2</sup>
	Route, chemin	371 m <sup>2</sup>
		<b>6'874 m<sup>2</sup></b>

Affectation : zone intermédiaire  
 Limite des constructions au DP : approuvée le 18.07.1933 adoptée le 16.06.1958  
 Recensement architectural : --  
 Degré de sensibilité au bruit : III  
 Secteur de protection des eaux : ÜB

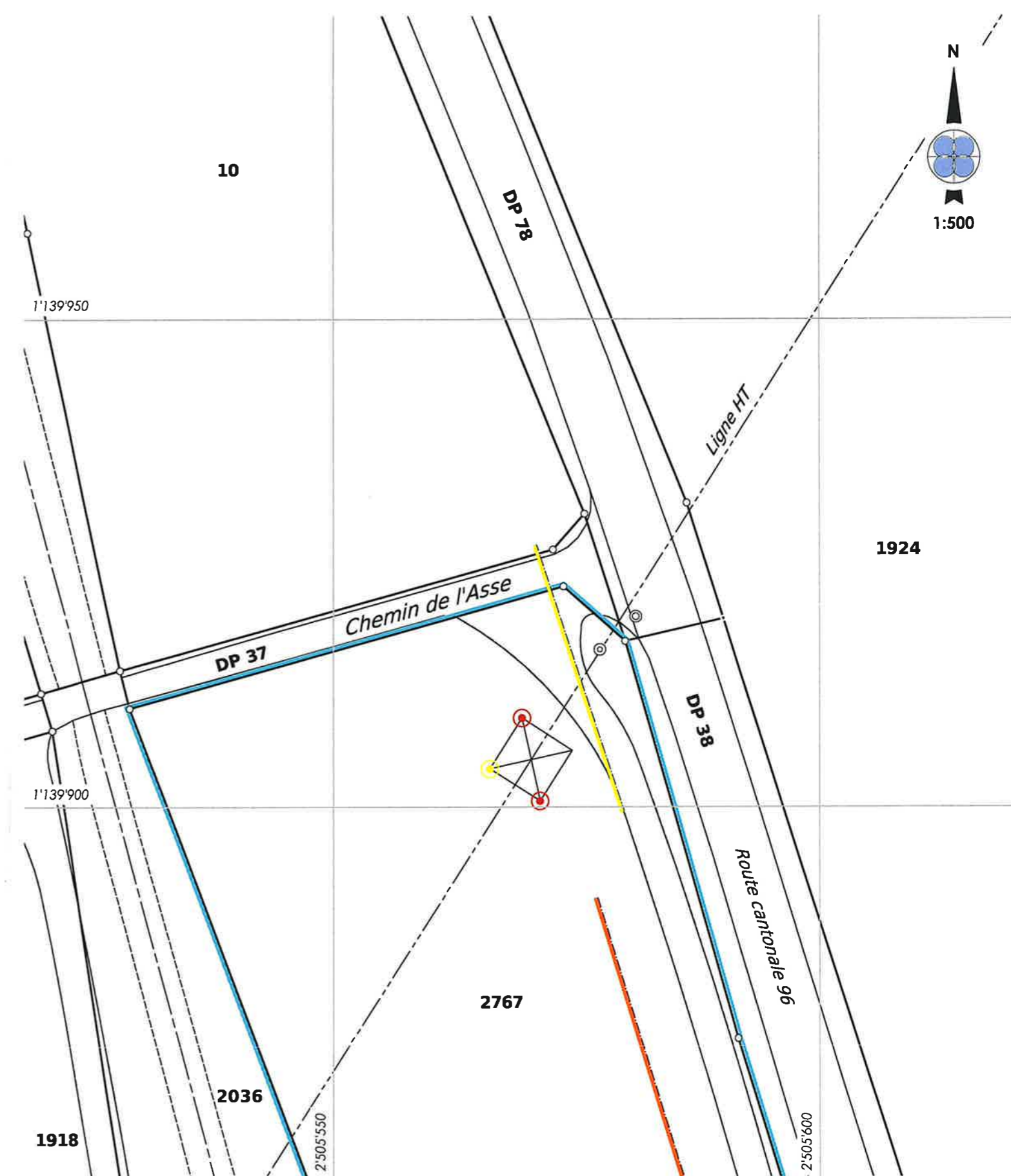


## Plan dressé pour enquête :

## Transformation d'une station de base de téléphonie mobile (4G-5G) pour le compte de Sunrise GmbH et Salt Mobile SA (VD506-2)

La réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

Sceau de la Municipalité	Les propriétaires 
	Morges, le 3 décembre 2025 Le géomètre breveté A. Guex



Servitudes existantes

145100	C	Canalisation(s) d'eau, ID 2001/3375
226613	C/D	Canalisation(s) quelconques, ID 2004/9139
227399	C/D	Passage à pied et pour tous véhicules, ID 2004/9135

Propriétaires voisins

1923	SI Lasse S.A.
2036	Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez SA

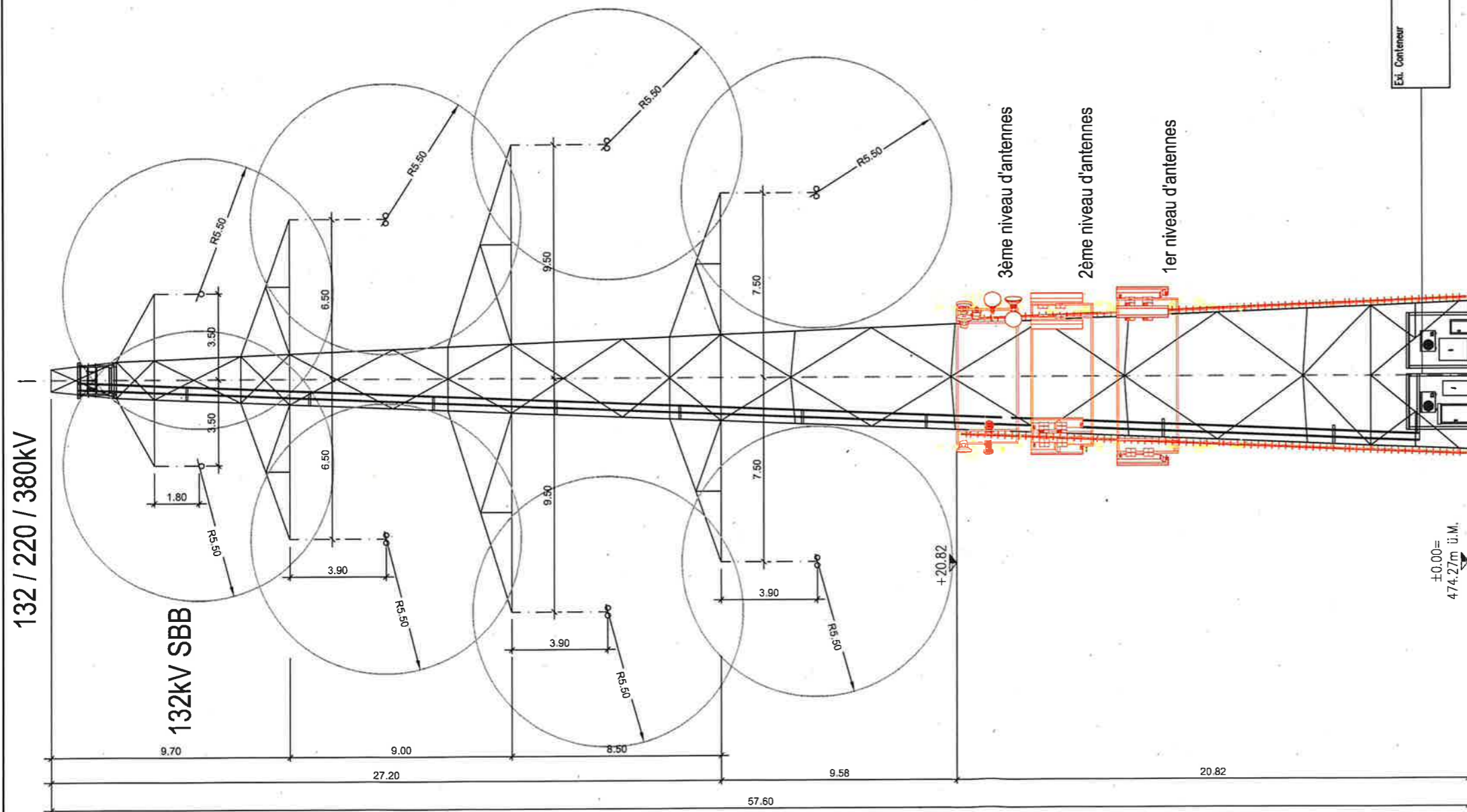
- Légende
- ⊙ Antenne remplacée
  - ⊙ Antenne à démolir

**COMMUNE DE NYON**

**Dossier N° 8106**

Plans déposés à l'enquête publique  
du 30 mai. au 28 juin. 2026

Visa Service SDT : *[Signature]*

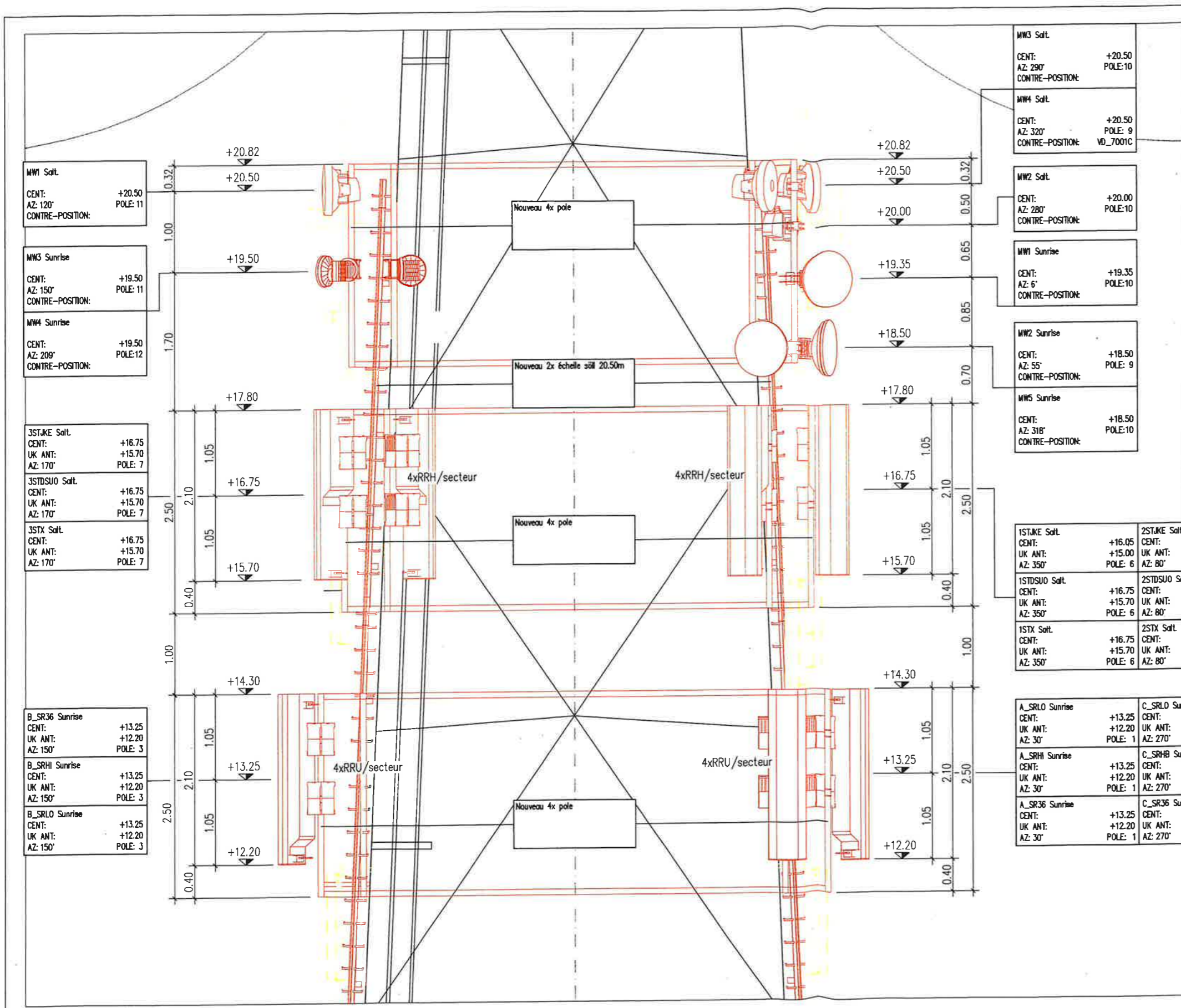


Maitre d'oeuvre: <b>Sunrise</b>	Sunrise GmbH représenté par Enkom AG Schellenrainstrasse 13 CH- 6210 Sursee
Lieu: Sursee	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
Maitre d'oeuvre: <b>Salt.</b>	Salt Mobile SA Rue du Caudray 4 CH-1020 Renens
Lieu: Renens	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
L'auteur du Projet: <b>enkom</b>	Enkom AG Schellenrainstrasse 13 CH- 6210 Sursee
Lieu: Sursee	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
Propriétaire:	Boulenz Philippe Chemin des Brumes 2 CH - 1263 Crissier
Lieu: Crissier	Date: 22.12.25
<i>[Signature]</i>	
Propriétaire du mât:	Swissgrid AG Bleichenmattstrasse 31 CH- 5001 Aarau
Lieu: Aarau	Date:
16. Dez. 2025	
<i>[Signature]</i>	

TR1631-WJ03 / Mast 1631-99  
380-kV- Romanel - Frontière  
Gemeinde Nyon

Drawing description: <b>Vue "A"</b>		Expansion: <b>00</b>	 ENKOM AG Schellenrainstr. 13 CH-6210 Sursee Fon +41 (0)41 348 02 00 Fax +41 (0)41 348 02 01 www.enkom.com	PLC: CPk	Index: C	Description: Antenne nouvelle AHP4517R048 et U2LPX306.212R	Drawn: epj	Date: 02.05.2018	Site: HTT EOS #99 Paléo Nyon	Site number / candidate: VD506-2	 Sunrise GmbH Mobile Infrastructure Thurgauerstrasse 101B 8152 Glattpark (Opfikon)
Address: <b>Place du Paléo</b>		Salt: <b>VD_4530B</b>		Existing: 2505570 Warning: 1139905 Sea level: ± 0.00 = 474.27 m d'altitude Declination: Phase: NS	D: Antenne nouvelle AHP4517R048 et U2LPX306.212R et AAU5639W E: Antenne change Sunrise + Salt F: Revised PA with Calmax comment G: REVISED GA WITH TX COMMENT H: REVISED GA WITH TX COMMENT	ADE: 10.01.2022 HoV: 03.04.2025 HoV: 06.08.2025 HoV: 01.07.2025 HoV: 05.08.2025	Place: <b>Nyon</b> Drawing number: <b>VD506-2_PA_01_H</b>	Pastcode: <b>1260</b> Type: <b>Type</b>			
Scale: <b>1:200</b>	Drawn: <b>ABG</b> Date: 07.06.2001	Checked: Date:									

Page: (1/3)  
PA PERMIT APPLICATION



Maitre d'oeuvre: <b>Sunrise</b>	Sunrise GmbH représenté par Enkom AG Schellenrainstrasse 13 CH- 6210 Sursee
Lieu: Sursee	Date: 12.12.2025
Biljana Bobin	
Maitre d'oeuvre: <b>Salt.</b>	Salt Mobile SA Rue du Caudray 4 CH-1020 Renens
Lieu: Renens	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
L'auteur du Projet: <b>enkom</b>	Enkom AG Schellenrainstrasse 13 CH- 6210 Sursee
Lieu: Sursee	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
Propriétaire:	Baljaz Philippe Chemin des Brumes 2 CH - 1263 Crissier
Lieu: Crissier <i>Gland</i>	Date: 22.12.25
<i>[Signature]</i>	
Propriétaire du mât:	Swissgrid AG Bleichemattstrasse 31 CH- 5001 Aarau
Lieu: Aarau	Freigabe Swissgrid
Date: 16. Dez. 2025	
<i>[Signature]</i>	
Swissgrid AG CH-5000 Aarau	

1STJKE Salt CENT: +16.05 UK ANT: +15.00 AZ: 350° POLE: 6	2STJKE Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 80° POLE: 5	4STJKE Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 260° POLE: 8
1STDSUO Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 350° POLE: 6	2STDSUO Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 80° POLE: 5	4STDSUO Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 260° POLE: 8
1STX Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 350° POLE: 6	2STX Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.70 AZ: 80° POLE: 5	4STX Salt CENT: +16.75 UK ANT: +15.00 AZ: 260° POLE: 8

A_SRL0 Sunrise CENT: +13.25 UK ANT: +12.20 AZ: 30° POLE: 1	C_SRL0 Sunrise CENT: +13.25 UK ANT: +12.20 AZ: 270° POLE: 2
A_SRH1 Sunrise CENT: +13.25 UK ANT: +12.20 AZ: 30° POLE: 1	C_SRH1 Sunrise CENT: +13.25 UK ANT: +12.20 AZ: 270° POLE: 2
A_SR36 Sunrise CENT: +13.25 UK ANT: +12.20 AZ: 30° POLE: 1	C_SR36 Sunrise CENT: +13.25 UK ANT: +12.20 AZ: 270° POLE: 2

- existant
- à démolir
- à construire

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8106**  
 Plans déposés à l'enquête publique  
**du 30 mai. au 28 juin. 2026**  
 Visa Service SDT : *[Signature]*

0 2.5m

TR1631-WJ03 / Mast 1631-99  
 380-kV- Romanel - Frontière  
 Gemeinde Nyon

Drawing description: <b>Vue "A" - détail</b>		Expansio: <b>00</b>		<b>enkom</b> ENKOM AG Schellenrainstr. 13 CH-6210 Sursee Fon ++41 (0)41 348 02 00 Fax ++41 (0)41 348 02 01 www.enkom.com		PLC: CPk: Easing: 2505570 Warthing: 1139905 Sea level: ± 0.00 = 474.27 m d'altitude Declination: Phase: NS		Index: Description C Antenne nouvelle AHP4517RD06 et UZLP306.212R D Antenne nouvelle AHP4517RD06 et UZLP306.212R et ANUS39W E Antenne change Sunrise + Salt F Revised PA with Cellax comment G REVISED GA WITH TX COMMENT H REVISED GA WITH TX COMMENT		Drawn: Date: Site: apj 02.05.2018 HTT EOS #99 Paléo Nyon ADE 10.01.2022 HoV 03.04.2025 HoV 06.06.2025 HoV 07.07.2025 HoV 06.08.2025		Site number / coordonats: <b>VD506-2</b> Postcode: <b>1260</b> Type: <b>Type</b>		 <b>Sunrise GmbH</b> Mobile Infrastructure Thurgauerstrasse 107B 8152 Gollpink (Opfikon)	
Address: <b>Place du Paléo</b>		Sdt: <b>VD_4530B</b>		Drawing number: <b>VD506-2_PA_02_H</b>		Scale: <b>1:50</b>		Drawn: <b>ABG</b> Date: <b>07.08.2001</b>		Checkd: Date:					

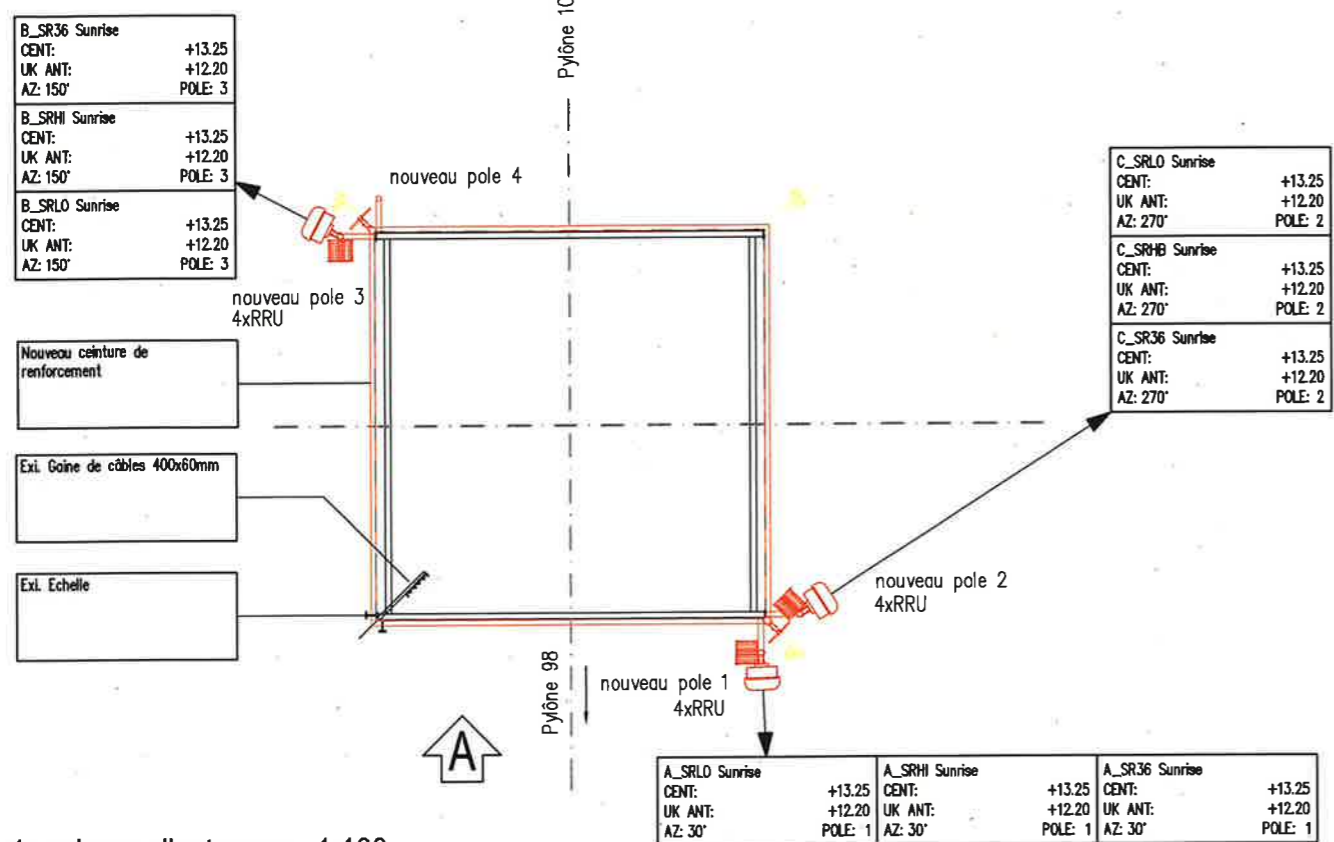
Page: (2/3)  
PA PERMIT APPLICATION

**COMMUNE DE NYON**

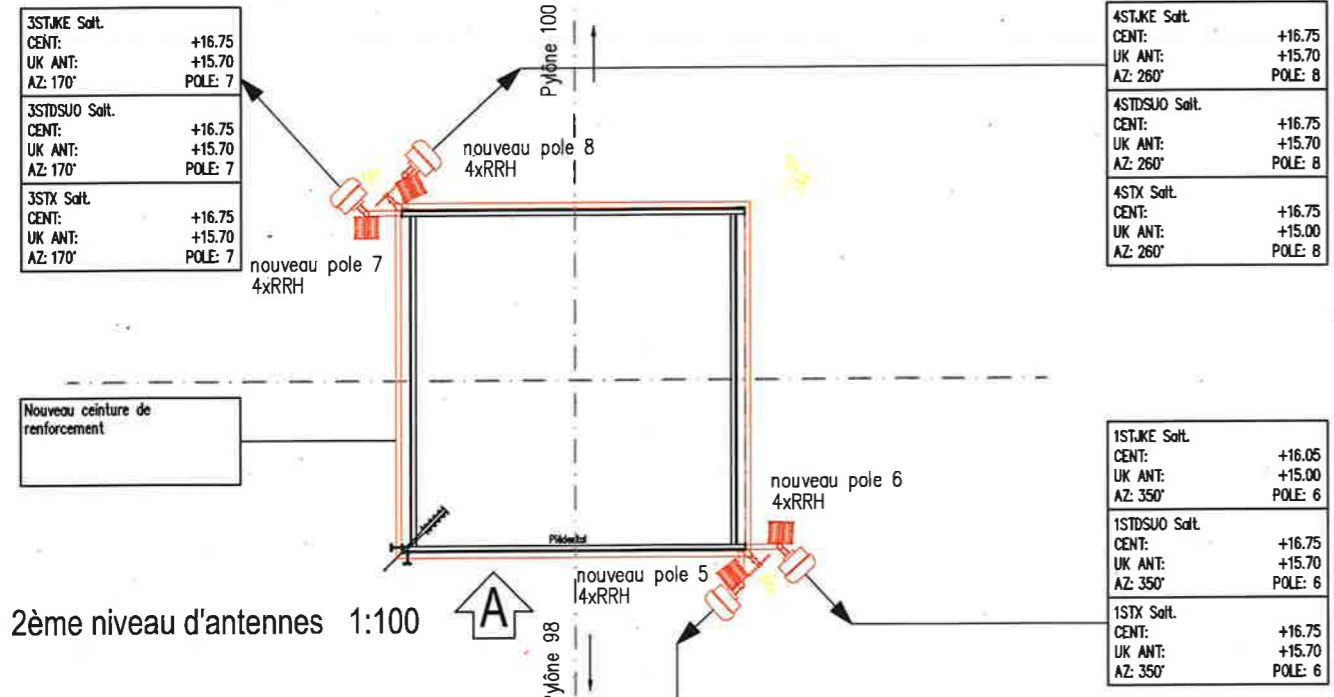
**Dossier N° 8106**  
 Plans déposés à l'enquête publique  
**du 30 mai. au 28 juin. 2026**  
 Visa Service SDT : *[Signature]*

Maitre d'oeuvre: <b>Sunrise</b>	Sunrise GmbH représenté par Enkom AG Schellenrainstrasse 13 CH-6210 Sursee
Lieu: Sursee	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
Maitre d'oeuvre: <b>Salt.</b>	Salt Mobile SA Rue du Calvaire 4 CH-1020 Renens
Lieu: Renens	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
L'auteur du Projet: <b>enkom</b>	Enkom AG Schellenrainstrasse 13 CH-6210 Sursee
Lieu: Sursee	Date: 12.12.2025
<i>[Signature]</i>	
Propriétaire:	Boulenaz Philippe Chemin des Brumes 2 CH-1263 Crissier
Lieu: Crissier	Date: 22.12.25
<i>[Signature]</i>	
Propriétaire du mât:	Swissgrid AG Bleichmattstrasse 31 CH-5001 Aarau
Lieu: Aarau	Freigabe Swissgrid Date:
<b>16. Dez. 2025</b>	
Swissgrid AG CH-5000 Aarau	

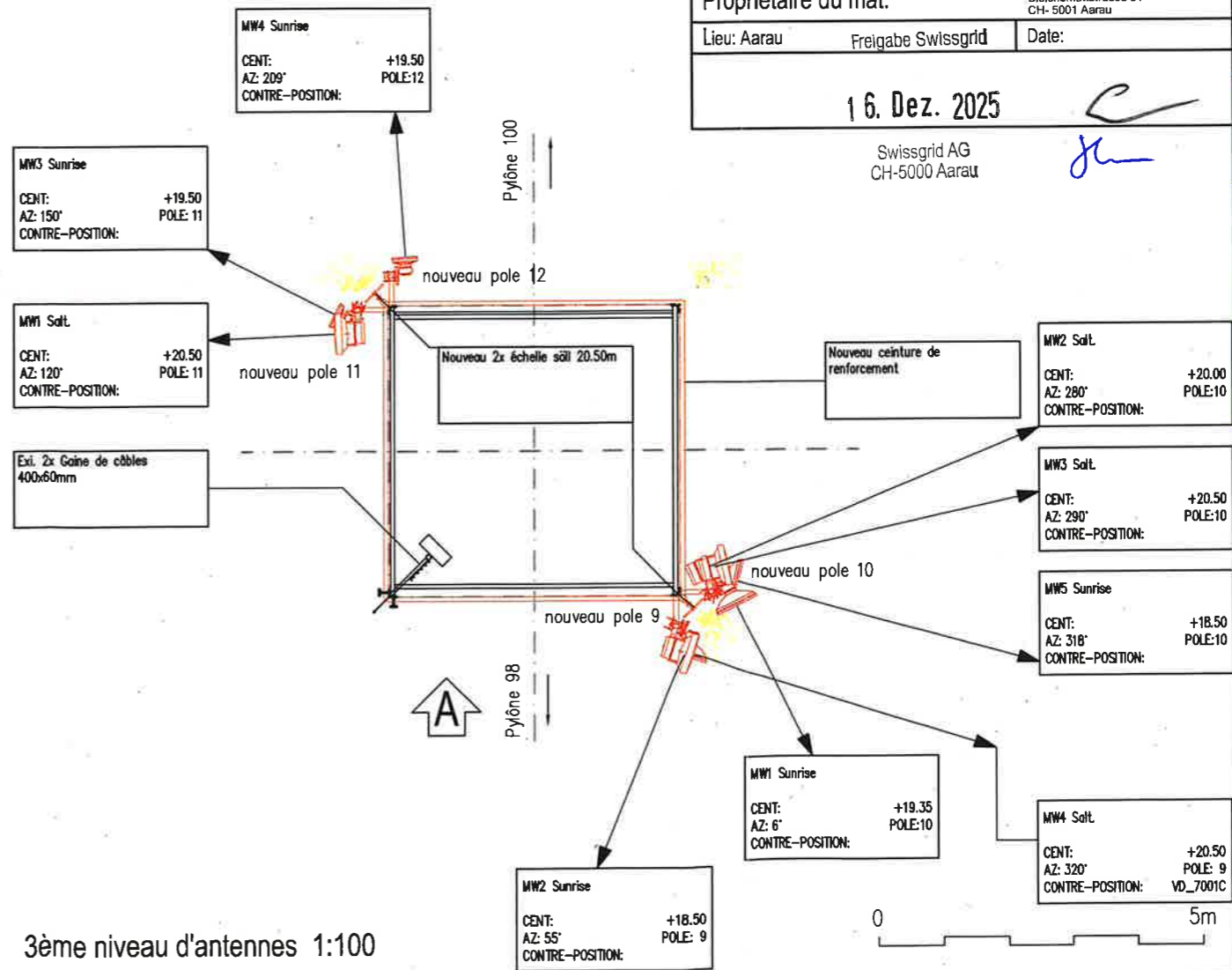
- existant
- à démolir
- à construire



1er niveau d'antennes 1:100



2ème niveau d'antennes 1:100



3ème niveau d'antennes 1:100

TR1631-WJ03 / Mast 1631-99  
 380-kV- Romanel - Frontière  
 Gemeinde Nyon

Drawing description: <b>Vue antennes</b>		Expansion: <b>00</b>		<b>enkom</b> ENKOM AG Schellenrainstr. 13 CH-6210 Sursee Fon +41 (0)41 348 02 00 Fax +41 (0)41 348 02 01 www.enkom.com		PLC: CP#: Earthing: 2505570 Northng: 1139905 Sea level: ± 0.00 = 474.27 m d'altitude Direction: Phase: NS		Index: Description: C: Antenne nouvelle AHP4517RDv08 et U2LPX306.212R D: Antenne nouvelle AHP4517RDv08 et U2LPX306.212R et AAU5639W E: Antenne change Sunrise + Salt F: Revised PA with Calnex comment G: REWSED GA WITH TX COMMENT H: REWSED GA WITH TX COMMENT		Drawn: epj Date: 02.05.2018 ADE Date: 10.01.2022 HoV Date: 03.04.2025 HoV Date: 06.06.2025 HoV Date: 01.07.2025 HoV Date: 05.08.2025		Site number / candidate: <b>HTT EOS #99 Paléo Nyon</b> <b>VD506-2</b>		Site number / candidate: <b>VD506-2</b>		Pastcode: <b>1260</b>		Sunrise Sunrise GmbH Mobile Infrastructure Thurgauerstrasse 101B 8152 Glattpark (Opfikon)	
Address: <b>Place du Paléo</b>		Sait: <b>VD_4530B</b>		Site number / candidate: <b>VD506-2</b>		Pastcode: <b>1260</b>		Drawing number: <b>VD506-2_PA_03_H</b>		Type: <b>Type</b>		Sunrise Sunrise GmbH Mobile Infrastructure Thurgauerstrasse 101B 8152 Glattpark (Opfikon)							
Scale: <b>1:100</b>		Drawn: ABC Date: 07.06.2001		Checked: Date:		Site number / candidate: <b>VD506-2</b>		Pastcode: <b>1260</b>		Drawing number: <b>VD506-2_PA_03_H</b>		Type: <b>Type</b>							

Page: (3/3)  
 PA PERMIT APPLICATION